

Numéro	<b>CFVU/2025-10-14/07</b>
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	<b>03-11-2025</b>
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	03/11/2025
Date de transmission au Recteur	03/11/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 14 octobre 2025 portant avis sur la convention de partenariat relative  
aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne et le lycée Turgot de Paris**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 612-3, D. 612-29 et D. 612-29-1 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la convention de partenariat relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le lycée Turgot de Paris, ci-après annexée.

<b>Délibération CFVU/2025-10-14/07</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	32
Nombre de contre	2
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 17 octobre 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

# **CONVENTION CPGE**

## **Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 - Lycée Turgot**

### **Période 2025-2030, contrat 2025-2029**

La présente convention a pour but de présenter les objectifs et les modalités du partenariat entre :

**L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**, sise 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05, représentée par sa Présidente, Madame Christine Neau-Leduc, ci-après dénommée « université Paris 1 »

et

**Le Lycée Turgot**, sis 69, rue de Turbigo 75003 Paris, représenté par son Proviseur, Madame Karile Richard.

#### **ARTICLE 1**

L'objectif de ce partenariat est de permettre, grâce à des horaires et des conditions d'études aménagés par la présente convention, à des étudiants sélectionnés d'être diplômés des deux premières années de licence d'économie (UFR 02) de l'université Paris 1 et de suivre parallèlement les enseignements de la classe préparatoire (CPGE) D2 du Lycée Turgot visant à les préparer aux épreuves du concours d'entrée au département de sciences économiques de l'école normale supérieure (ENS) Paris-Saclay (épreuves et programmes du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche N°38 14/10/21).

Les articles ci-dessous déterminent les modalités de ce partenariat.

#### **ARTICLE 2**

Les étudiants sont inscrits à la fois en première ou deuxième année de licence d'économie (UFR 02) parcours « International track » de l'université Paris 1 et en CPGE ENS D2 au Lycée Turgot. Pour l'année 2025-2026, les étudiants de deuxième année seront inscrits en licence d'économie et suivront le cursus défini par la convention précédente.

#### **ARTICLE 3**

Pour chacune des deux années du premier cycle, l'université Paris 1 réserve un groupe de travaux dirigés si les effectifs de la CPGE sont de 35 étudiants ou moins ou deux groupes si les effectifs de la CPGE dépassent les 35 étudiants pour l'accueil des élèves des classes préparatoires du Lycée Turgot.

Dans la mesure du possible ces groupes de TD seront positionnés à proximité des cours magistraux et/ou regroupés afin de libérer des demi-journées et d'ainsi faciliter la réalisation des emplois du temps.

#### **ARTICLE 4**

Dans le cadre du contingent de places mentionné à l'article 3, les élèves admis en première année des classes préparatoires à l'ENS Paris-Saclay selon les procédures propres à ces sections ne seront pas soumis aux conditions générales d'origine géographique et de préinscription télématique fixées pour l'ensemble des candidats et seront inscrits selon les modalités particulières simplifiées suivantes : la liste des admis définitifs arrêtée par le lycée après les résultats du second groupe du baccalauréat sera adressée au service des inscriptions administratives de l'université Paris 1 qui inscrira les élèves selon les modalités les plus commodes, entre le jour de la rentrée scolaire et le 15 octobre, en accord avec le Proviseur du lycée ou avec un des enseignants responsables de ces classes préparatoires .

#### **ARTICLE 5**

Les enseignements sont dispensés conjointement par l'école d'économie de la Sorbonne (UFR 02) conformément aux programmes des enseignements de licence 1 et 2 de l'université Paris 1 et par le Lycée Turgot conformément aux programmes des CPGE ENS D2 définis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche N°38 14/10/21. Les modalités de répartition des enseignements entre l'université Paris 1 et le lycée sont définies en annexe.

#### **ARTICLE 6**

Les notes obtenues dans les enseignements en CPGE seront prises en considération et comptabilisées, selon le cas, dans les résultats de première ou de deuxième année de licence. L'UFR 02 organisera la session de rattrapage uniquement pour les matières définies en annexe. Pour les matières dont les étudiants sont dispensés pour suivre les enseignements de classe préparatoire, ce sera au lycée d'organiser les épreuves de rattrapage.

#### **ARTICLE 7**

Le Proviseur du Lycée Turgot et/ou un des enseignants responsables communiquera ces notes au Directeur de l'UFR 02 ou à ses services, selon le calendrier fixé par l'université Paris 1.

#### **ARTICLE 8**

Toute modification proposée par l'une des parties se fera en concertation et avec l'accord de l'autre partie.

#### **ARTICLE 9**

Le Lycée Turgot s'engage à transmettre, dès qu'il en a connaissance, les dates des différentes épreuves du concours d'entrée à l'ENS Paris-Saclay ainsi que des concours spécifiquement ouverts aux étudiants des CPGE D2. Les étudiants seront autorisés à s'absenter pour participer aux épreuves du concours sur présentation de leur convocation.

## **ARTICLE 10**

La présente convention est conclue pour la durée du contrat quinquennal 2025-2029, soit la période 2025-2030. Elle sera mise en place graduellement. Pour l'année 2025-2026, elle ne concernera que les étudiants inscrits en licence 1, les étudiants de licence 2 restant soumis à la convention précédente. Elle couvrira tous les étudiants à partir de l'année 2026-2027.

## **ARTICLE 11**

La présente convention sera ratifiée par le conseil d'administration de l'université Paris 1 et par le conseil d'administration du Lycée Turgot en application des dispositions légales et réglementaires.

## **ARTICLE 12**

Il pourra être mis fin au présent partenariat à l'initiative de l'une ou l'autre partie. La dénonciation de la présente convention intervient par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai qui ne peut être inférieur à quatre (4) mois avant la date de la prochaine rentrée universitaire.

Le cas échéant, les parties renoncent à engager toute action préjudicielle visant à l'attribution de dommages et intérêts.

Toutefois, les deux établissements prennent l'engagement de conduire à son terme le cycle de formation en cours.

## **ARTICLE 13**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, les parties s'en remettent à l'arbitrage du tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le Proviseur du Lycée Turgot

Christine Neau-Leduc

Karile Richard

**Annexe : modalités de répartition et correspondance des enseignements entre l'UFR d'économie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la CPGE ENS D2 du Lycée Turgot**

**Semestre 1 :**

<b>Unités d'enseignement</b>	<b>Intitulés des cours Licence</b>	<b>Intitulés des cours CPGE ENS D2</b>	<b>Enseignement assuré par :</b>	<b>ECTS</b>
UE 1 : Approche analytique	<i>Introduction to Economics</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	6
	<i>Economic History</i>	Histoire des faits économique et sociaux	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
UE 2 : Approche thématique	<i>Topics in Economics</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	5
UE3 : Outils quantitatifs	<i>Mathematics: Initiation to Economic Modelling</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	6
	<i>Descriptive Statistics</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	6
UE4 : Mineures/Ouvertures et langues	Mineure	Histoire des faits économique et sociaux	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	2
	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	1
<b>Total crédits</b>				<b>30</b>

## Semestre 2 :

Unités d'enseignement	Intitulés des cours Licence	Intitulés des cours CPGE ENS D2	Enseignement assuré par :	ECTS
UE 1 : Approche analytique	<i>European National Accounts</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
	<i>Microeconomics I: the producer and the consumer</i>	Analyse Microéconomique	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Comparative Economic Theories: Value and Distribution</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
UE 2 : Approche thématique	<i>International Economics : Introduction</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	3
	<i>Social Protection</i>	Analyse Macroéconomique	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
UE3 : Outils quantitatifs	<i>Mathematics for Economists (2)</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
UE4 : Mineures/Ouvertures et langues	Mineure	Histoire des faits économique et sociaux	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	2
	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	1
UE5 : Méthodes et professionnalisation	<i>Digital Skills (Pix)</i>	Pix	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	2
	<i>Written and oral skills in English</i>	Méthodologie et culture générale	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	2
<b>Total crédits</b>				<b>30</b>

### Semestre 3 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Licence	Intitulé des cours CPGE ENS D2	Enseignement assuré par :	ECTS
UE 1 : Approche analytique	<i>Macroeconomics : closed economy</i>	Analyse Macroéconomique	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Microeconomics: Competitive equilibrium and market failures</i>	Analyse Microéconomique	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Introduction to Economic Epistemology</i>	Histoire des faits économique et sociaux	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	3
UE 2 : Approche thématique	<i>Taxation and Fiscal Economics</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
	<i>Monetary and Financial Economics</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
UE3 : Outils quantitatifs	<i>Mathematics: Matrix calculation and optimisation</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Statistics : probability</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
UE4 : Mineures/Ouvertures et langues	Mineure	Histoire des faits économique et sociaux	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	2
	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	1
<b>Total crédits</b>				<b>30</b>

### Semestre 4 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Licence	Intitulé des cours CPGE ENS D2	Enseignement assuré par :	ECTS
UE 1 : Approche analytique	<i>Macroeconomics: Open Economy</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
	<i>Microeconomics: Market structure and firms' strategies</i>	Analyse Microéconomique	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Comparative Economic Theories : Growth and Crises</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
UE 2 : Approche thématique	<i>European Economics and Policies</i>	Analyse Macroéconomique	UFR d'économie Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	4
UE3 : Outils quantitatifs	<i>Probability and Statistics</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
	<i>Mathematics: Matrix calculation and optimisation (2)</i>	Mathématiques et statistiques	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	4
UE4 : Mineures/Ouvertures et langues	Mineure	Histoire des faits économique et sociaux	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	2
	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	1
UE5 : Méthodes et professionnalisation	<i>Writing in English: Economic Dissertation and Data</i>	Méthodologie et culture générale	CPGE ENS D2 du Lycée Turgot	3
<b>Total crédits</b>				<b>30</b>